45e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 12 22 MARS 1928

L'AMI DU CLERGÉ

Parait à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Le catholicisme en Belgique. — II. Rome et S. Louis. — III. Les trois crises de la littérature contemporaine. — IV. La vertu du Christianisme, d'après un historien protestant.

I

Le P. Ed. de Moreau, S. J., vient de publier dans la collection « *Etudes religieuses* » une brochure fort intéressante sous le titre : *Le catholicisme en Belgique* (103 pag., Paris, Giraudon, 5 fr.). Nos lecteurs, assurément, n'ignorent pas que la Belgique figure dans les tout premiers rangs parmi les nations foncièrement catholiques, mais c'est à peu près tout ce qu'on en sait chez nous, en France, où l'on a si peu la curiosité de ce qui se passe au-delà de nos frontières !

Rien pourtant n'est édifiant, et en même temps instructif, comme le détail des œuvres multiples où s'épanouit, non sans succès, l'intensité de la vie catholique chez nos voisins.

Nous ne saurions suivre ici le P. de Moreau dans tous les sentiers de sa laborieuse et riche statistique. Il suffira d'en mettre en relief les données saillantes essentielles, pour donner à nos lecteurs une idée exacte de ce remarquable travail, et peut-être aussi la pensée de le goûter *in extenso* dans l'original.

De tout temps, peut-on dire, la Belgique a été catholique. Ses grands apôtres, les Amand, les Vaast, les Géry, les Hubert, les Lambert, et, peut-être encore davantage, les quarante monastères qui, dès le VIIe et le VIIIe siècles, s'implantèrent dans son sol, ont modelé l'âme chrétienne de ses ancêtres. Après Clovis, le roi de Tournai, les plus grands hommes d'Etat que la Belgique a donnés au monde : Charlemagne, rejeton de la famille austrasienne des Pépins, Godefroid de Bouillon et Charles-Quint, ont été les « porteurs de l'idée catholique. »

Aucune hérésie n'a pris naissance en terre belge, sauf celle de Tanchelin que les efforts des Norbertins eurent vite fait de déraciner. Quand, par le port international d'Anvers, pénétra dans la vallée de l'Escaut la doctrine de Luther, l'Université de Louvain devança le pape lui-même dans sa condamnation. Cinquante ans plus tard, les Pays-Bas, appelés dès lors catholiques, se séparèrent des Provinces-Unies qui professaient le calvinisme. Réunie à la France révolutionnaire en 1794, la Belgique manifesta sa réprobation pour les persécutions religieuses du Directoire. Accolée en 1815 à la Hollande, elle se souleva en 1830 contre le roi Guillaume qui avait froissé dans leurs sentiments religieux ses sujets catholiques du Sud. Enfin, en 1884, elle renversa, par des élections décisives, un gouvernement libéral qui avait tenté d'introduire la neutralité scolaire dans les écoles publiques ; elle le remplaça par un gouvernement catholique auquel elle garda sa confiance jusqu'au jour où tonna le canon de la Grande Guerre.

La Belgique fut catholique ; elle l'est encore. Nulle part peut-être les cérémonies publiques du culte ne sont plus nombreuses, plus populaires et mieux célébrées ; nulle part plus abondantes les congrégations religieuses ; nulle part, en définitive, l'Eglise et le clergé mieux respectés.

Cette note générale optimiste, objectivement vérifiée dans les faits, n'empêche point, comme bien on pense, que la civilisation soi-disant libérale, maçonnique au fond et libre penseuse, ait exercé en Belgique, comme ailleurs, sa déplorable influence et que, sous sa poussée, dans les grandes villes principalement, la vie religieuse populaire ait eu pratiquement à en souffrir. Si pénible qu'elle soit, quant à la comparaison du présent avec le passé, cette constatation n'est pas pour rien diminuer des espérances d'avenir qu'autorise, ainsi qu'on va le voir, la forte armature actuelle de la vie religieuse en Belgique.

a) Situation légale du catholicisme. — Elle date de 1831. C'est le régime de la pleine liberté des cultes, qui pratiquement profite surtout à l'église catholique, les représentants d'autres religions n'étant qu'en infime minorité en Belgique. L'état de choses créé par le Concordat de 1801 a été en très grande partie conservé. Le pouvoir civil, néanmoins, a renoncé à s'immiscer dans la nomination des évêques et des curés, qui relève exclusivement du pape et des autorités diocésaines. Le mariage civil reste obligatoire avant le mariage religieux, mais une loi du 3 août 1919 autorise le prêtre, en cas d'urgence *in extremis*, à procéder au mariage religieux sans attendre l'accomplissement des formalités civiles. L'Etat garantit les traitements et pensions des ministres du culte, dette sacrée que la France avait contrac-

tée en nationalisant les biens d'Eglise. En somme, la religion catholique jouit d'une situation sociale très avantageuse, la meilleure qu'il soit possible de souhaiter à l'heure actuelle; car, si elle n'est pas, au sens positif et exclusif du mot, religion d'Etat, elle est par lui, en fait, non seulement connue et reconnue, mais protégée, favorisée, soutenue, ce qui est tout autre chose que la neutralité, d'ailleurs malveillante, qui sévit en France.

b) Le clergé séculier. — La population totale de la Belgique, d'après le dernier recensement officiel de 1920, atteint le chiffre de 7.465.782. Quoi qu'on n'ait pas de données certaines sur le nombre des protestants, on peut prudemment l'estimer à 100.000; [1] à quoi l'on peut ajouter environ 15.000 pour les autres cultes, ce qui donne, pour la population catholique, 7.350.000. Or, le personnel du clergé séculier « officiel » s'élève en Belgique à 6.030, soit 1 prêtre par 1.210 habitants, proportion inférieure à celles de l'Angleterre (1 pour 771), de l'Allemagne (1 pour 1.192) et même de la France où, malgré la crise intense du recrutement ecclésiastique et plus de 5.600 paroisses sans curés, l'on compte encore 1 prêtre par 1.061 habitants; statistique, d'ailleurs, qui ne veut point du tout dire que le catholicisme soit plus florissant chez nous que chez nos voisins, car on ne considère ici que le nombre brut, la *quantité* et non la *qualité* religieuse des habitants.

Au point de vue des vocations, la situation globale actuelle de la Belgique est relativement à peu près satisfaisante, malgré les inévitables déchets d'après guerre. Elle reste toutefois alarmante dans les deux « mauvaises » provinces de Namur et de Tournai. Dans l'ensemble, elle est loin d'être aussi gravement inquiétante que chez nous.

Ce chiffre de 6.030 ministres *officiels* du culte catholique belge demande à être interprété. Il ne représente pas, et bien s'en faut, ni le nombre des prêtres séculiers belges, ni l'intégralité du personnel occupé aux fonctions du ministère ecclésiastique. Il y faudrait, en effet, ajouter les nombreux membres des établissements d'enseignement tenus par le clergé, quelques centaines de directeurs de couvents, d'aumôniers d'hôpitaux, etc., et noter enfin la très large contribution qu'apportent les religieux à l'exercice du ministère des âmes. La conclusion générale qui s'impose, beaucoup plus favorable qu'en France et que partout ailleurs peut-être, c'est qu'en Belgique la vie catholique actuelle évolue dans un cadre très fortement constitué.

c) Les religieux. — L'efflorescence de la « vie religieuse » dans un pays est, entre tous, le signe caractéristique de son intensité de vie catholique. Sous ce rapport, la Belgique n'a rien à envier aux plus religieuses nations du monde. Si elle partage avec d'autres l'honneur d'avoir offert généreusement l'hospitalité aux religieux et religieuses expulsés de France, aucune peut-être ne peut, toutes proportions gardées, se glorifier, quant à ses propres Ordres et Congrégations, d'une statistique aussi riche que la sienne. Ceci tient à une double cause : à l'esprit général profondément catholique du pays, sans doute, mais aussi au libéralisme très sympathique de la législation civile à l'égard des religieux, qui ont toute liberté de fondations et de développements, avec les avantages inhérents à la facile reconnaissance, par l'Etat, de leur personnalité civile.

Le chiffre total des maisons religieuses se montait, lors du dernier recensement (en 1920), à 1.763 — et celui des religieux à 54.511 dont 9.858 hommes et 44.653 femmes [1].

Quoique artificielle, et probablement assez incomplète, la classification suivante, donnée dans l'*Annuaire statistique de la Belgique,* vaut d'être relevée : communautés hospitalières : 628 hommes, 6.340 femmes ; — comm. enseignantes : 2.825 hommes, 18.192 femmes ; — comm. hospit. et enseign. : 483 hommes, 5.825 femmes ; — comm. contemplatives ou actives : 2.907 hommes, 3.798 femmes ; — comm. contemplatives et actives : 316 hommes, 1.584 femmes.

A noter que, sous ce titre « actives, » la statistique comprend des communautés soit hospitalières, soit vouées au saint ministère, soit enseignantes ; rien donc d'étonnant si, dans leur ensemble, ces dernières groupent un total de 24.720 religieuses sur 44.653, c'est-à-dire 55 %, et 3.549 religieux sur 9.858, soit 36 %. C'est là toute une armée. S'ils ont une place moindre qu'en beaucoup d'autres pays dans l'enseignement universitaire catholique, les religieux, en revanche, ainsi qu'on le verra plus loin, fournissent un pourcentage considérable des maîtres dans les collèges et les diverses catégories d'écoles.

Il n'existe plus aucune chartreuse en Belgique, alors qu'autrefois elles s'étaient multipliées sous la protection spéciale des ducs de Bourgogne. Les religieux contemplatifs sont représentés surtout, pour les hommes, par les trappistes et les bénédictins ; pour les femmes, par les carmélites, les clarisses, les collettines, sans compter des Ordres moins répandus, comme les bénédictines, les capucines, les rédemptoristines, les dominicaines, etc. ; et comme il n'est question ici que de la Belgique, nous ne disons rien de l'activité des religieux belges dans les missions extérieures, aux colonies du Congo et du Transvaal.

Malheureusement, beaucoup de congrégations enseignantes se plaignent, depuis la guerre, d'une diminution dans le nombre de leurs recrues. Mais c'est là un mal, si l'on peut dire, universel, auquel il semble que la Belgique sera des premières à trouver le remède qu'il appelle.

La Belgique catholique, en somme, a raison d'être fière de sa statistique de religieux et de reli-

[1] Dans un article de la revue américaine *The Princeton theological review*, intitulé : *The present Status and outlook of Protestantism in Europe*, avril 1927, p. 242, l'auteur, M. S W. Beach, estime la population catholique nominale de la Belgique à 7.350.000, celle des protestants à 100.000.

[1] D'après le dernier fascicule de l'*Annuaire statistique de la Belgique*, paru en 1927.

gieuses. On entend regretter parfois que tous ces efforts manquent de cohésion. Il se peut, en effet, que le particularisme se soit trop accentué dans certaines de ces associations. Des personnes regrettent que les enfants ne soient pas toujours assez préparés par leurs éducateurs à leurs tâches du lendemain. Mais, ce sont là critiques qui seraient tout aussi fondées ailleurs, et que l'on oublie facilement quand on considère d'un coup d'œil d'ensemble le magnifique tableau de cette activité « religieuse » et des résultats qu'elle produit pour la Belgique et pour l'Eglise.

d) Les œuvres religieuses. — Des œuvres *sociales* il sera question plus loin : il ne s'agit, pour le moment, que des œuvres à but strictement *religieux*, de zèle et de propagande catholiques. Sous l'influence du cardinal Mercier, et aussi de l'évolution des circonstances, l'action proprement et exclusivement *catholique* s'est peu à peu dégagée, jusqu'à s'en affranchir aujourd'hui complètement, des liens qui l'ont tenue longtemps attachée aux considérations et exigences de la *politique*. Toute activité électorale est présentement de plus en plus exclue du domaine de l'*action catholique*, sauf en cas d'extrême nécessité, quand il s'agit de défendre les droits essentiels de l'Eglise.

Nombre d'excellentes œuvres à but économique ou politique, qui sont profondément imbues d'esprit chrétien, continuent sans doute d'apporter, à leur manière, une précieuse contribution à l'œuvre apostolique. Mais, ce qu'il faut surtout admirer, c'est l'expansion de l'action religieuse sous sa forme, encore une fois, purement *catholique*. Nous ne saurions donner ici une nomenclature complète de toutes les œuvres qui se réclament de cette rubrique. Nous ne pouvons que signaler les principales. Le lecteur que cette étude intéresse trouvera en notes des références qui pourront au besoin le renseigner[1].

1. L'Association catholique de la jeunesse belge (A. C. J. B.) mérite d'être mentionnée en place d'honneur, au premier rang. Elle tend à unifier, à grouper plutôt dans une coopération systématisée les différentes sections homogènes, par exemple, de jeunes ouvriers, de collégiens, d'universitaires, d'agriculteurs, de patronages, de scouts, de comités de presse, etc. Les associations paroissiales se groupent en fédérations décanales ou régionales. Le plus développé de ces groupements, le plus intéressant, le plus riche d'avenir, est celui de la *Jeunesse ouvrière chrétienne* (J. O. C.)[2]. Parmi les raisons de son succès il faut retenir d'abord son caractère nettement surnaturel ; ensuite son abstention de toute activité politique, et même de toute activité syndicale proprement dite ; enfin, son souci d'adapter soigneusement les méthodes aux besoins généraux des jeunes salariés.

Le mouvement est lancé, mais il reste beaucoup à faire, car toutes les associations de jeunesse ouvrière n'atteignent pas ensemble le dixième des 500.000 jeunes ouvriers et ouvrières de 12 à 21 ans.

2. Il va sans dire que les promoteurs de l'action catholique en Belgique n'ont pas négligé d'enrôler les femmes sous leur bannière apostolique, dans des associations parallèles. Citons la *Fédération des femmes catholiques belges*, fondée en 1914, avec ses *Aînées*, ses *Jeunes* et son *Association catholique de la jeunesse belge féminine* (A. C. J. B. F.) : en tout, 70.000 membres[1] ; groupements florissants auxquels viendront se joindre, dans une coordination plus étroite, la *Ligue des femmes catholiques* et la *Ligue des femmes chrétiennes*.

Le monastère d'Averbode (Prémontrés) est un centre de « Bonne presse » d'où rayonne dans toute la Belgique, parmi les milieux les plus divers, une dizaine de publications, dont le tirage global n'atteint pas moins de 450.000 exemplaires.

A mentionner aussi, dans le même ordre d'idées, un ou deux autres foyers intenses de propagande religieuse par la presse, sous le direction des PP. Dominicains, l'un à Liège, où s'édite la *Pensée catholique* avec sa remarquable collection des *Etudes religieuses*, l'autre à Anvers avec la *Geloofsverdiging* et ses multiples revues, brochures périodiques, conférences religieuses, etc. [2].

Particulièrement prospère est en Belgique l'œuvre religieuse, entre toutes sanctifiante, des retraites fermées. Le nombre des maisons qui reçoivent des retraitants s'élève à une vingtaine pour les hommes, et autant, à peu près, pour les femmes. Citons seulement la statistique des Jésuites : sur un espace de quatre ans, de 1910 à 1914, ils ont donné 937 retraites, suivies par 37.365 retraitants. Même succès de 1920 à 1926, quoique numériquement diminué à cause de la guerre. Inutile d'ajouter que là, comme partout ailleurs, on s'applique à atteindre les classes les plus diverses de la société.

Pour terminer cette esquisse rapide, et forcément rudimentaire, notons au passage la remarquable organisation belge de la *Croisade eucharistique* avec ses 200.000 adhérents, et aussi le renouveau de vitalité qu'on a réussi à donner, en attendant mieux, aux *Conférences de S. Vincent de Paul*, fortement éprouvées par les bouleversements de la guerre, et enfin le développement rapide des fraternités « tertiaires » de S. François et de S. Dominique.

e) Les œuvres sociales. — Vu l'espace limité où doit se restreindre le présent résumé, en raison

[1] Abbé J. Leclercq, dans *Idéal et action*, revue publiée par l'A. C. J. B. féminine, n° 4, 26 avril 1927, p. 103 et ss. — Voir aussi L. Picard et G. Hoyois, *L'Association cath. de la jeunesse belge, ses principes, son histoire*, Louvain, 1924.

[2] Voir J. Arendt, S. J., *La jeunesse ouvrière chrétienne de Belgique*, dans *Dossiers* de l'*Action populaire*, n° 23, Paris, 1927 ; *Un bilan réjouissant*, dans la *Cité chrétienne* du 5 mai 1927. — V. Thiran, *La jeunesse ouvrière chrétienne*, dans les *Dossiers de l'Action catholique*, mai 1927.

[1] V. *Cité chrétienne*, 20 juillet 1927, p. 619.

[2] On trouvera une liste des publications périodiques religieuses de la Belgique en langue française dans l'*Annuaire catholique de Belgique*, de 1927, p. 68, édité 28, rue du Trône, Bruxelles.

aussi des difficultés et « particularités locales » du sujet, nous ne pouvons que jeter un rapide coup d'œil d'ensemble sur le développement, par ailleurs pourtant fort intéressant, des œuvres sociales « chrétiennes » en Belgique. Il est aussi une autre considération qui nous commande la discrétion : c'est l'impossibilité pour nous d'entrer dans le détail des raisons économiques, politiques aussi, qui sont causes de désaccord, pour ne pas dire, parfois d'opposition, entre les différentes et très nombreuses œuvres *sociales* que ne réunit dans une communauté d'action que le lien, parfois ténu, d'une pensée chrétienne plus ou moins vague. *Fervet opus :* le mouvement, bien lancé, est puissant et finira sans doute par aboutir à la pleine sécurité d'union qui, pour le moment, lui fait défaut. Il n'en reste pas moins que la Belgique nous a précédés, et peut nous servir de modèle, dans les expériences, généralement heureuses, qu'elle poursuit ardemment sur tous les terrains de la « question sociale. »

C'est surtout à partir de 1890 et de l'encyclique *Rerum novarum* que l'apostolat « social » a pris en Belgique l'essor dont nous constatons aujourd'hui les heureux résultats, dus principalement aux *Syndicats chrétiens*, à la *Ligue démocratique belge*, au *Secrétariat général des unions professionnelles*, à la *Ligue des travailleurs chrétiens* avec ses annexes : la *Confédération des syndicats ouvriers chretiens*, les *Ligues féminines* [1], l'*Alliance nationale des fédérations mutualistes chrétiennes de Belgique*, la *Cooperative belge* « *Bien-Etre*, » la *Banque centrale ouvrière*, les *Ligues paroissiales*, les *Services de mutualité*, les *Coopératives*, etc., etc.

Nombreuses sont aussi les œuvres sociales de campagne parmi lesquelles une mention à part est due à la *Ligue agricole*, et surtout au *Boerenbond belge* (annexe féminin : le *Boerinnenbond)*, la plus puissante des ligues paysannes, et l'une des plus remarquables organisations de la Belgique : en tout, (hommes et femmes) 1.870 sections paroissiales, 190.000 membres. Par l'universalité et l'admirable technique de ses services, le *Boerenbond* a bien mérité de la Belgique, des paysans, et aussi, grâce à son bon esprit religieux, de l'Eglise catholique.

Il n'est que juste de remarquer que la Belgique doit, en bonne partie, le remarquable développement de ses œuvres sociales à la prévoyance et à l'énergie de ses évêques.

Quoi qu'on soit loin encore d'avoir paré suffisamment aux énormes ravages du socialisme en Belgique, les résultats de cet apostolat social restent néanmoins tout à fait encourageants.

f) L'enseignement. — L'enseignement supérieur se concentre autour des quatre grandes Universités dont deux d'Etat (à Liège et à Gand), une libre mais libérale (à Bruxelles), et enfin, célèbre entre toutes et franchement catholique, l'Université de Louvain, le plus beau joyau intellectuel de la Belgique. Le nombre des étudiants universitaires en 1927, se répartissait ainsi : 1.693 à Gand, 2.440 à Liège, 1.792 à Bruxelles, et 3.298 à Louvain. L'Université de Louvain célébrait dernièrement le cinquième centenaire de sa fondation ; c'est dire à quel point son histoire est liée à celle de la catholique Belgique, et nul n'ignore la haute réputation dont elle jouit dans le monde entier.

La situation de l'enseignement moyen (secondaire), bien qu'elle laisse encore beaucoup à désirer au point de vue catholique, est cependant bien meilleure qu'en France, en raison surtout de la pleine indépendance des écoles libres vis-à-vis de l'Etat, et de la possibilité large qu'elles ont de recevoir, sous certaines conditions, des subventions de l'Etat ou des communes.

Les collèges libres de l'enseignement moyen appartiennent surtout au clergé séculier et à la Compagnie de Jésus. Malgré la difficulté d'avoir, en Belgique, des chiffres précis en pareille matière, on peut, avec chances de sérieuse approximation, évaluer la population scolaire masculine (pour l'enseignement moyen) à 80.000 dont environ 45.000 reçoivent l'instruction directement par l'intermédiaire de prêtres ou de religieux [1].

Pour les jeunes filles appartenant aux classes aisées, on peut dire que presque tout l'enseignement est entre les mains des Congrégations religieuses : plusieurs ont établi dans leurs pensionnats des sections latines.

L'enseignement primaire est donné dans les écoles proprement *communales*, ou dans des écoles libres *adoptées* par la commune, ou dans des écoles privées « *adoptables*. » La population primaire *communale* (garçons et filles) était en 1926 de 419.862 enfants, alors qu'il y en avait 380.538 dans les écoles dites *adoptées* ou *adoptables*.

Ces chiffres, — fussent-ils même largement inexacts — donnent une idée avantageuse de la lutte que mène le clergé belge pour la diffusion et la sauvegarde de la foi à tous les degrés de l'instruction publique. Ce qu'ils ne disent pas, c'est le caractère de plus en plus âpre de cette lutte contre l'invasion grandissante de l'indifférentisme religieux, de l'esprit même franchement anticlérical, dans les écoles de l'Etat et des communes. La législation scolaire est relativement libérale, sans doute, et, dans son esprit, sympathique aux influences catholiques ; mais il s'en faut que cette inspiration domine suffisamment dans les conseils des hommes « officiels » qui sont chargés de l'appliquer. Aussi a-t-on senti le besoin de renforcer, sur ce terrain, la défense de l'Eglise belge. Quatre organismes sont chargés de veiller aux intérêts de l'enseignement libre : le *Conseil central de l'enseignement primaire*, — la *Fédération de l'enseignement normal catholique*, — la *Fédé-*

[1] Voir *Le mouvement social féminin de Belgique*, dans *Dossiers de l'Action populaire*, n° 13, Paris, 1926 ; et le *Rapport général du IVe Congrès des œuvres féminines de Belgique*, Gembloux, 1926.

[1] V. *Annuaire statistique* de 1924-25, publié en 1927.

ration de l'enseignement moyen libre, — la *Fédération de l'enseignement professionnel catholique.*

Ajoutons que les instituteurs chrétiens forment une Fédération, fondée en 1893, qui compte actuellement environ 12.000 membres.

g) Les Sciences sacrées. — Si, malgré des résultats en somme réconfortants, la lutte pour l'enseignement public n'a pas été jusqu'ici, en Belgique, non plus qu'ailleurs, couronnée des succès désirés, tout autre est l'impression particulièrement avantageuse que donne sa remarquable efflorescence intellectuelle dans l'ordre des sciences sacrées.

A part le regret qu'on éprouve à constater que la diffusion, au dehors, de ces richesses doctrinales est en fait pratiquement difficile et insuffisante, on ne peut qu'en admirer sans réserve la qualité rare et l'abondance.

Le principal centre, pour les sciences religieuses, est naturellement l'Université catholique de Louvain qui a produit tant de théologiens, de philosophes, d'exégètes, d'orientalistes, etc. Elle publie actuellement deux revues considérables : les *Ephemerides theologicæ Lovanienses* (dogme, morale, droit canonique), et la célèbre *Revue d'histoire ecclésiastique,* avec un recueil documentaire précieux : le *Spicilegium sacrum Lovaniense,* dirigé par l'Université et les collèges des dominicains et des jésuites. A quoi il faut ajouter la continuation du *Corpus scriptorum Christianorum orientalium,* le *Museon,* le *Recueil des travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philosophie,* et aussi, en annexe, l'*Institut de S Thomas d'Aquin,* fondé par le cardinal Mercier, auquel on doit la plus remarquable série qui soit actuellement d'études philosophiques (monographies, traités, cours, etc.) *ad mentem D. Thomæ.*

Chaque diocèse possède sa revue ecclésiastique : *Collationes Brugenses, Gandavenses, Namurcenses, Revue de Liège, Collectanea Mechliniensia,* etc.

Parmi les jésuites, les Bollandistes continuent l'œuvre gigantesque des *Acta Sanctorum* (le dernier volume paru en 1925 est le IVe de novembre), auxquels il faut joindre les *Analecta bollandiana* et les *Subsidia hagiographica.*

Au collège philosophique et théologique de Louvain paraissent, sous la direction des Jésuites, la *Nouvelle revue théologique* et la *Revue des communautés religieuses.* De plus, les Jésuites de Louvain ont fondé une collection d'ouvrages ascétiques, théologiques, philosophiques et « missiologiques » sous la rubrique générale de *Musæum Lessianum.*

L'abbaye bénédictine de Maredsous publie l'excellente *Revue bénédictine,* la *Revue liturgique et monastique,* et la collection *Pax* (ascèse, mystique, histoire monastique).

A noter encore la célèbre *Revue des sciences philosophiques et théologiques,* éditée au Saulchoir (Kain) par les PP. Dominicains, et, parmi des tentatives plus récentes, la *Revue catholique des idées et des faits,* la *Cité chrétienne* et la *Revue Générale.*

h) Les Missions. — Si l'espace ne nous était mesuré, nous aimerions insister sur ce chapitre, particulièrement glorieux, de l'histoire de la Belgique catholique contemporaine. Le froid calcul des stastistiques, déjà éloquent par lui-même, ne donne guère une idée exacte de l'activité missionnaire de nos voisins, activité remarquable, non pas seulement par l'intensité et la multiple fécondité de son zèle, mais aussi, et davantage encore peut-être, par les admirables méthodes, rationnelles et sociales, de son organisation [1].

Les Belges ont des missions au Brésil, en Chine, au Chili, à Ceylan, en Afrique orientale anglaise, en Colombie, en Nouvelle-Guinée, aux îles Hawaï, aux Philippines, aux Indes anglaises et, bien entendu, au Congo belge. On compte actuellement environ 1.250 prêtres, 350 Frères et 1.150 Sœurs belges occupés dans les missions. Le Congo offre un exemple unique de ce que peut faire, au point de vue de l'évangélisation — et de la civilisation — un peuple colonisateur chrétien, avec les 1.260 missionnaires des deux sexes que la mission d'Afrique centrale absorbe à elle toute seule.

Après la France et l'Allemagne, la Belgique est aussi le pays ou il existe le plus d'associations pour venir en aide aux missions. Il s'y publie 38 revues missionnaires, dont deux à portée plus générale : le *Bulletin des missions* des Bénédictins de St-André, et la *Revue missionnaire* des Jésuites belges. La *missiologie* est devenue une technique, une branche d'enseignement sacré qui a ses chaires, ses cours, ses « journées » et ses « semaines » un peu partout en Belgique, sa collection de brochures *Xaveriana,* ses *Dossiers de l'action missionnaire,* tout un arsenal, théorique et pratique, merveilleusement agencé, des moyens propres à diffuser, de façon rapide, efficace, l'apostolat catholique dans les pays de missions.

i) Situation politique, morale, religieuse. — De toutes les constatations qui précèdent il n'y a aucune témérité à conclure qu'elles autorisent les plus belles espérances d'avenir. Mais, hélas ! ce ne sont que des espérances et des perspectives lointaines, qui ne suffisent pas à dissiper les inquiétudes graves dont on ne peut se défendre quand on considère la situation présente de la Belgique — analogue d'ailleurs à la nôtre — au triple point de vue de la politique, de la morale et de la pratique religieuse.

Il y a trois grands partis politiques en Belgique : les catholiques, les libéraux et les socialistes. Longtemps les catholiques ont gardé la majorité. L'institution du suffrage universel en 1918 a eu

[1] V. Arens, *Manuel des Missions catholiques,* Louvain, 1925. — *Revue missionnaire des Jésuites belges,* mai 1927 ; et le présent opuscule, que nous analysons, du P. de Moreau.

pour effet de diminuer la puissance et la cohésion du parti, qui lutte sans succès suffisant contre l'ensemble de ses deux adversaires. Aux dernières élections (1925) les catholiques obtenaient à la Chambre 75 sièges, les socialistes 78, les libéraux 23. Même pourcentage défavorable au Sénat : 41 catholiques, 39 socialistes et 13 libéraux.

Peut-être faut-il, en grande partie, attribuer, tout comme en France, ce fâcheux état de choses politique à l'énorme développement qu'a pris en ces derniers temps la presse belge socialiste et libérale, à laquelle malheureusement la presse catholique, malgré de très louables efforts, est loin de faire équilibre.

Comme partout ailleurs, sous la pression formidable du mouvement libre-penseur maçonnique et socialiste, entraînée aussi dans le courant violent de la ruée aux jouissances du présent « progrès » matériel de la vie, la moralité publique belge, en baisse déjà avant la guerre, n'a cessé de décliner depuis. Une licence sans frein s'est introduite, à tous les degrés de l'échelle sociale, dans tous les compartiments de la vie privée et publique.

De ce fléchissement fâcheux de la moralité qui, encore une fois, n'est pas particulier à la Belgique, nous ne voulons signaler seulement que deux indices caractéristiques : la crise de la natalité et les divorces.

Ne disons rien de la période antérieure à la guerre (1880-1914) pendant laquelle le coefficient de natalité manifestait déjà des symptômes inquiétants de décroissement. C'est surtout à partir de 1921 que sa diminution n'a cessé de s'accentuer de façon continue. Les statistiques relèvent, en effet, à cette date *21,83* naissances par 1000 habitants ; en 1922 le pourcentage tombe à *20,37 ;* à *20,44* en 1923 ; à *19,93* en 1924 ; à *19,60* en 1925 ; à *18,90* en 1926 [1]. Et cependant, par rapport aux années d'avant-guerre, les mariages ont augmenté en moyenne de 20.000 par an !!!

Quelques pays ont un coefficient encore plus bas que celui de la Belgique, savoir : la Suède, *18,1 ;* la Suisse, *18,7 ;* l'Angleterre, *18,8 ;* la France, *19,2* (1924) ; mais tous les autres pays lui sont supérieurs, par exemple, l'Allemagne, *20,2 ;* les Pays-Bas, *25,1 ;* l'Espagne, *30*.

Tout aussi attristante est la statistique des divorces, dont voici la progression : *26* en 1840, *29* en 1850, *55* en 1860, *81* en 1870, *214* en 1880, *373* en 1890, *690* en 1900, *1.089* en 1910, *2.195* en 1920, *2.503* en 1925.

Effet ou cause, peu importe ! A cet affaissement de la moralité publique correspond un relâchement notable dans la pratique religieuse. Là les statistiques sérieuses font défaut, et nous n'aurons garde de hasarder des chiffres qui seraient à coup sûr insuffisamment documentés, d'autant plus que, sur ce terrain-là, il y aurait lieu de faire une forte différence, non seulement entre les villes et les campagnes, mais aussi entre certaines parties de la Belgique, excellentes encore au point de vue catholique, comme les Flandres, le Limbourg, le Luxembourg et d'autres, qui le sont beaucoup moins, comme la Wallonie.

Restons-en donc à l'impression générale qui résulte, pour l'ensemble, d'une lutte, tous les jours plus ardente, des puissances du mal contre la foi et la pratique religieuse, et à la constatation de ce qui reste à faire, hélas ! pour en atténuer, à l'heure actuelle, les déplorables conséquences.

Mais ceci n'empêche point que les ennemis du catholicisme en Belgique doivent reconnaître sa force, le développement prodigieux qu'il a donné à ses œuvres de tout genre et le prestige qu'il a su garder sur les âmes.

Malgré les points sombres, les œuvres se rapprochent et se groupent plus aisément que jadis. Les hommes tâchent de se mieux comprendre. L'action s'exerce de plus en plus sur l'enfance et la jeunesse de tous les milieux sans exception. L'esprit apostolique et la sainte audace des jeunes ouvriers chrétiens portent des coups sensibles aux vieux dogmes socialistes qui bornent le champ de vision des travailleurs à cette misérable terre. Enfin le Saint-Esprit pousse les prêtres à une action plus étendue, plus profonde, plus tenace, plus désintéressée, plus intelligente. N'ont-ils pas, pour les encourager, les fortifier dans leurs justes espérances, le souvenir et la puissante intercession du cardinal Mercier, le grand promoteur du renouveau catholique contemporain en Belgique ? Puisse-t-il entretenir dans leurs âmes cet optimisme sain dont il leur a donné de si beaux exemples, qui ne cède jamais au découragement, parce qu'il s'appuie sur Dieu et n'a en vue que sa gloire !

II

Il était à prévoir que des fanatiques d'Action Française ne manqueraient pas de faire appel aux souvenirs d'Ancien Régime, pour justifier, par l'exemple de certains de nos rois, leur attitude de révolte contre l'autorité du Saint-Siège. C'est ce qui est arrivé. Mais, au lieu de s'en prendre, par exemple, à Philippe le Bel ou à Louis XIV, ils ont trouvé plus habile d'invoquer le patronage d'un roi dûment canonisé, S. Louis, dont le prestige, pensaient-ils, couvrirait d'une étiquette plus alléchante leur gallicanisme frelaté.

On n'en est pas, dans ce monde-là, à une contradiction près ; aussi ne faut-il point s'étonner d'y voir invoqué, pour les besoins de la cause, l'ancien gallicanisme royal, malgré la réprobation formelle qu'en a formulée Ch. Maurras lui-même dans sa *Démocratie chrétienne*, à propos du commentaire de la proposition XXVII du *Syllabus*, en ces termes : « Le gallicanisme était vraiment séparatiste. Il représenta, à mon sens, une de ces lourdes et redoutables surcharges du pouvoir régalien, qui usa et dispersa ce pouvoir hors de sa sphère. Sans faire de querelle à la mémoire

[1] Lemaire, S. J., *Notes sur la dénatalité en Wallonie* dans *Dossiers de l'Action catholique*, janvier 1927. — Voir aussi A. Van Haudenard, *Contribution à l'étude de la situation morale du pays de Charleroi*, de 1900 à 1924, p. 5.

du grand roi et de ses ministres... on peut voir dans les faits déplorables qu'ils accomplirent le germe des principes destructeurs qui se dégagèrent plus tard. »

Mais, de la part des tenants de l'A. F., faire appel au gallicanisme de S. Louis, c'est une contradiction de principe, doublée d'une manifeste erreur historique. La politique religieuse du grand roi a été minutieusement étudiée, parce que, précisément, mise en cause dans les controverses gallicanes d'antan. Nous avons là-dessus des conclusions historiques certaines, qui dégagent victorieusement S. Louis des accusations d'opposition au Saint-Siège qu'on voudrait, encore aujourd'hui, faire peser sur sa mémoire. De ces accusations il était déjà fait bonne justice, et de la façon la plus critique, dans les biographies célèbres de Marius Sepet, de Lecoy de la Marche, de Wallon. Il eût suffi d'y renvoyer le lecteur simplement honnête, curieux de savoir à quoi s'en tenir sur ce point d'histoire, aujourd'hui nullement controversé. Mais M. Mourret, le savant Sulpicien auquel nous devons une *Histoire générale de l'Eglise* (Paris, Bloud et Gay, 9 vol. in-8°), a pensé qu'il y avait mieux à faire dans l'intérêt public de la vérité. Il vient de donner dans la presse, à propos de « Rome et S. Louis, » une étude détaillée dont il peut être utile de rappeler les bonnes conclusions aux lecteurs moins que lui familiarisés avec les détails de l'histoire religieuse de l'ancienne monarchie française. Voici donc d'après M. Mourret ce que « l'histoire vraie » nous apprend de la politique de S. Louis dans ses rapports avec le Saint-Siège.

I. — Une règle élémentaire de critique, universellement admise, veut que l'on interprète les termes obscurs ou ambigus d'une personne par sa mentalité générale ; et celle de S. Louis est bien connue par ailleurs.

Rien, en effet, n'est plus évident que le dévouement absolu de S. Louis pour le Saint-Siège. Dans ses *Enseignements* à son fils dont le texte, émanant du roi lui-même, est irrécusable, il s'exprime ainsi : « J'aimerais mieux souffrir dommage que de faire quelque chose d'où puisse naître discorde entre moi et la Sainte Eglise ; et je te rappelle cela pour que tu ne croies pas à la légère les griefs allégués contre les personnes de la Sainte Eglise... Cher fils, je t'enseigne que tu sois toujours dévôt à l'Eglise romaine et au Souverain-Pontife, notre Père. » On pourrait citer beaucoup d'autres textes dans le même sens.

II. — Ceci posé, il est certain que S. Louis a eu plusieurs fois des difficultés à résoudre avec les gens d'Eglise. Des conflits de ce genre étaient inévitables à son époque, et ils furent fréquents. Par suite de l'union étroite qui existait au XIII^e^ siècle entre l'Eglise et l'Etat, par suite des droits de collation de bénéfices ecclésiastiques, qui appartenaient aux seigneurs et aux rois, et des droits sur le temporel, qui étaient reconnus aux seigneurs-évêques, des heurts se produisaient nécessairement. En ce qui concerne S. Louis, M. Elie Berger, dont on ne saurait suspecter le témoignage en cette affaire, dit en son savant ouvrage : *S. Louis et Innocent III, Etude sur les rapports de la France et du Saint-Siège :* « Entre les deux pouvoirs les relations restèrent correctes et amicales » (p. CCXXI). Et M. Sepet, après avoir cité ce texte, ajoute : « C'est trop peu dire : elles étaient affectueuses. » *(S. Louis,* p. 192).

III. — Une autre caractéristique de cette époque, ce fut la fréquence et l'abus des excommunications portées par les évêques. Cet abus s'explique par les mœurs et les difficultés de ce temps-là ; il était si grand que les Papes Grégoire IX et Innocent IV s'étaient préoccupés d'y remédier. Si certains seigneurs trop violents multipliaient leurs déprédations, certains prélats excommuniaient, si l'on peut dire, un peu à tort et à travers. Le roi S. Louis, de son côté, comme il est naturel de le penser, se tenait sur ses gardes quand on le priait de sanctionner par des châtiments de telles excommunications.

D'autre part, il ne faudrait pas s'imaginer que le mot « excommunication » eût à cette époque exactement la même signification que de nos jours. M. l'abbé Garzend a démontré, dans son ouvrage *L'Inquisition et l'Hérésie, A propos de Galilée*[1], que le mot hérésie était très indéterminé dans la procédure de l'Inquisition. Il en était de même du mot excommunication. Il s'agissait le plus souvent d'une mesure pénale sans rapport avec une erreur dogmatique ou une bien grave désobéissance. Au XIII^e^ siècle le sens actuel commençait seulement à se préciser. (Voir l'étude de M. Valton dans le *Dictionnaire de théologie* de Vacant, au mot « Excommunication »).

IV. — Dans ces conditions l'on comprend que le roi S. Louis, dont la piété n'avait rien de naïf et d'irréfléchi, se soit méfié de certaines excommunications épiscopales, et ait attendu... quoi donc?... mais que le Pape se fût prononcé. En effet, il était arrivé que le Souverain Pontife avait cassé quelques-uns de ces actes, trop précipités ou trop déterminés par la passion. C'est pourquoi il répondait très sagement à ceux qui le pressaient d'armer le bras séculier contre de tels excommuniés : « Si je le faisais, j'agirais contre Dieu et contre le droit. Et je vous en montrerai un exemple, qui est tel, que les évêques de Bretagne ont tenu pendant sept ans le comte de Bretagne en excommunication, et il a eu l'absolution par la Cour de Rome ; et si je l'eusse contraint dès la première année, je l'eusse contraint à tort. »

Il est vrai que le sire de Joinville cite une autre parole du roi qui, avant d'agir, se serait demandé si l'excommunication était « juste ou non. »

Le sénéchal de Champagne est un merveilleux conteur, qui sait peindre admirablement ce qu'il a vu et raconter avec grâce. Il a, comme on l'a dit, « une mémoire excellente, mais surtout une mémoire des yeux. » (Molinier, *Les sources de l'his-*

[1] In-8 de XVI-540 p., Desclée, de Brouwer et C^ie^ (1912).

toire de France, t. III, p. 407). Mais sait-il toujours se préserver de toute sollicitation de textes favorable à ses sympathies ou secondant ses antipathies ? Ce fut un seigneur très jaloux de ses droits, qui les défendit avec âpreté, nous le savons, contre les gens d'Eglise, et l'on a remarqué que dans ses écrits il multiplie avec complaisance les récits des conflits qui mirent aux prises le roi avec les représentants du clergé (cf. Sepet, *Saint Louis*, p. 192), et que par conséquent « il ne serait pas conforme avec une saine critique de l'accepter (en ces matières) comme l'interprète absolument irréfragable des sentiments de son saint ami » (*Ibid.*). Au surplus, voici le texte auquel on fait allusion, tel que le donnent dans le recueil des *Historiens de la France* Daunou et Naudet, qu'on ne peut soupçonner de sympathies ultramontaines :

« Sire (dit Guy évêque d'Auxerre), on prise si peu les excommunications hui et tous les jours que, avant se lessent les gens excommuniés que ils se facent absodre, et ne veulent faire satisfaction à l'Eglise... Si vous requierrent, Sire, que tous ceux qui se soufferront excommuniés an et jour, on les contraingne par la prise de leurs biens à ce que ils se facent absodre. A ce respondit le roys que il le commanderait volentiers de tous ceulx dont on le ferait certain qu'ils eussent tort... » (*Historiens de la France*, t. XX, p. 200). C'est cette dernière phrase que M. Langlois, dans l'*Histoire de France* de Lavisse, t. III, 2e partie, reproduit ainsi : «... à condition qu'il lui fût permis de vérifier si la sentence d'excommunication avait été prononcée à bon droit. »

Il est à remarquer qu'il ne s'agit, dans l'espèce, ni d'excommunication portée par le Pape, ni d'excommunication portée contre S. Louis, et si l'on affirme que S. Louis a demandé à vérifier le bon droit d'une excommunication portée par le Pape contre lui, on affirme une contre-vérité. Jamais S. Louis n'a été menacé d'une excommunication par qui que ce soit.

V. — La vérité est que S. Louis a donné le modèle d'une politique chrétienne que les chefs d'Action Française sont loin d'imiter. Il cherchait avant tout à faire prévaloir la justice et la charité, « le royaume de Dieu et sa justice. »

A propos du traité de Paris par lequel le saint roi rend au roi d'Angleterre plusieurs provinces « pour mettre amour, dit-il, entre mes enfants et les siens, » et en même temps pour obtenir de lui un aveu de vassalité, M. Bainville interprète l'acte de cette façon : « C'était donc un marché; c'était l'arrangement, qui vaut mieux qu'un procès. La pensée de S. Louis était politique, et non pas mystique » (*Histoire de France*, p. 69).

Inutile d'insister sur le fait que S. Louis ne se rendit pas à l'avis du Pape qui lui demandait de se ranger au nombre des adversaires de l'empereur Frédéric II. Ce fut là une affaire purement politique, une attitude que l'on peut comparer avec celle de Windthorst refusant, malgré une invitation de Léon XIII, de voter les crédits pour le septennat militaire en Allemagne, et M. Mourret s'est expliqué assez clairement sur la portée de ce dernier fait dans son petit volume : *Les Directions... de Léon XIII*, p. 168-175.

Du reste, on exagère parfois le caractère de l'incident qui divisa un moment le Souverain Pontife et Louis IX. Il s'agit simplement de deux tactiques différentes. S. Louis crut devoir s'employer à rapprocher le Pape et l'empereur. Le Pape, quoique n'ayant aucune confiance en de pareilles démarches, les suivit avec attention, certain qu'à un moment de péril le saint roi saurait se décider à prendre les armes pour défendre le bon droit. C'est ce qu'il fit, en effet, en 1247, comme le raconte Elie Berger (*Saint Louis et Innocent IV*, p. CLXXXVII). Si la guerre ne fut pas déclarée, c'est que l'empereur renonça tout à coup à ses prétentions.

VI. — Il n'y a pas lieu de parler non plus de la prétendue Pragmatique-Sanction, par laquelle S. Louis aurait préludé au gallicanisme de Philippe le Bel et de Louis XIV. Aucun historien sérieux ne soutient aujourd'hui l'authenticité de cet acte. « On a longtemps attribué à S. Louis, écrit M. Langlois, une soi-disant ordonnance dite Pragmatique-Sanction, datée de mars 1269, qui aurait prohibé les collations irrégulières de bénéfices ecclésiastiques, la simonie, et interdit les tributs onéreux que percevait la Cour de Rome sur le clergé du royaume. Cet acte est faux : il a été fabriqué au XVe siècle. » (*Histoire de France*, publiée sous la direction de M. Lavisse, t. III, 2e partie, p. 68).

III

Les trois crises de la littérature contemporaine, c'est le titre d'une étude, singulièrement suggestive, que vient de publier la *Revue d s Deux Mondes* (15 janvier 1928) sous la signature de M. René Johannet.

Trois crises ?... Trois ? et trois seulement ? Est-ce bien sûr ? Mettons qu'il y en a d'autres, mais que celles-là sont à bon droit estimées les principales, et présentées comme telles par l'auteur de l'article. Après tout, le chiffre ne fait rien à l'affaire, non plus, d'ailleurs, que l'emploi du mot « crise, » que le Français moyen entend communément d'un plus ou moins grave « malaise passager. » Or, c'est de véritables maladies qu'il s'agit ici, de maladies profondes, normales dirions-nous bien, dont on connaît l'étiologie, l'évolution, les pronostics, nullement donc passagères, ni accidentelles, hélas !

Mais, peu importe le nom qu'on voudra donner à ces trois déviations de notre esprit public en matière de littérature. Disons trois crises, puisque le mot plaît à M. Johannet et, du reste, ne nous déplaît pas, trois crises ainsi spécifiées : une crise de *contenu*, une crise de *forme*, une crise d'*incompétence*.

1. *Crise de contenu.* — Qu'est-ce, en somme, et au fond, que la littérature ? Tout simplement l'expression orale, écrite ou imprimée, de la pensée, sous ses diverses modalités, en fonction de tout objet qu'elle peut atteindre, universel ou concret, spirituel ou sensible, idéal ou passionnel. Tout homme qui parle fait de la littérature. On est convenu néanmoins d'en restreindre la notion aux seules expressions de la pensée qui sont figurées en des signes fixes ou *lettres,* en latin *litteræ,* d'où le mot *littérature.*

A ce compte-là, penserez-vous, serait littérature tout ce qui est lettre écrite, imprimée, gravée, etc. ? Mais oui ! Parfaitement ! La démonstration d'un théorème de géométrie, une description botanique, une page d'anatomie, est tout aussi bien une pièce littéraire que la Déclaration des droits de l'homme ou un Conte de Perrault. C'est le même procédé de connaissance et d'expression de pensée dans les deux cas, portant matériellement sur des objets différents.

Si, au lieu des deux derniers exemples choisis, nous avions parlé de l'ode à Louis XVII ou de la Prière sur l'Acropole, une différence, tout accessoire, eût été à signaler : la différence esthétique. Autre chose est, en effet, la littérature et autre chose la *belle* littérature. Toute expression de pensée n'est pas belle ; aussi le beau, encore qu'il puisse par surcroît s'y rencontrer, n'est-il pas la note constitutive essentielle de la littérature, qui reste uniquement ce que dit notre définition : l'expression littéraire de la pensée.

C'est ainsi qu'on l'avait comprise autrefois, jusqu'au XIX^e siècle, au temps où l'on ignorait cette opposition funeste des *lettres* et des *sciences,* qui ampute aujourd'hui de moitié les préoccupations de l'intelligence et rapetisse exagérément la portée de sa culture. Si, par exemple, on consulte la *Correspondance* de Grimm (1723-1807), qui offre l'équivalent de nos journaux et de nos courriers littéraires, on s'aperçoit que l'horizon de notre littérature s'est rétréci et que le nombre de nos curiosités « littéraires » a singulièrement diminué. A l'époque de Grimm, non seulement la philosophie, l'économie politique, l'histoire, faisaient partie intégrante de la littérature, mais aussi, au moins par leurs grandes vulgarisations, toutes les sciences, la physique, l'histoire naturelle, la médecine, l'astronomie, etc.

« Toute activité intellectuelle d'une certaine distinction était alors réputée littéraire : c'est l'origine du prestige que le mot de littérature exerce encore autour de lui, tout vidé qu'il soit des valeurs qui faisaient jadis sa dignité. » Buffon était un homme de lettres. Qui songerait aujourd'hui à décerner ce titre à un Lapparent, à un Fabre, à un Termier, pour ne citer que ceux-là parmi nos grands savants naturalistes contemporains, si remarquables que soient leurs ouvrages, d'un style si expressif, d'une présentation si pure, d'une élocution si limpide ? Pascal avec ses préoccupations techniques ne serait-il pas trouvé insuffisamment littéraire ? Et n'est-ce pas l'avis de nos critiques, Brunetière en tête, que Bossuet n'a pas du tout été un homme de lettres ?

Du jour où s'est consommé le divorce entre les *sciences* et les *lettres,* celles-ci ont de plus en plus perdu le sens du technique et de l'abstrait, pour se cantonner dans le domaine de l'image et de la sensibilité ; et s'il est encore dans nos grandes revues, de haute tenue traditionnelle, la *Revue des Deux Mondes,* par exemple, des productions littéraires soucieuses des choses délicates de l'esprit, de la culture supérieure de la vérité et de la morale, ce seront là bientôt, si elles ne le sont déjà, des exceptions, des attitudes attardées dans le mouvement qui entraîne et abaisse la littérature vers les seules contingences matérielles de la sensibilité.

Et le cercle va sans cesse se rétrécissant : le temps vient où il n'y aura plus d'hommes de lettres que les romanciers, ni de littérature que celle du roman. C'est à peine si de l'histoire, de la philosophie, de l'économique, on accepte encore, et tout juste, des vulgarisations élégantes, mais superficielles. Il faut en convenir : depuis que les savants sont d'un côté, et de l'autre les gens de lettres, l'érudition, même avenante, et le savoir en général, dès qu'il assume un air de précision, semble n'avoir plus rien de littéraire. Bref, n'est pleinement et augustement de la littérature, que le travail d'imagination, et, parmi les travaux d'imagination, c'est, sur toute la ligne, le triomphe du roman.

A un siècle que ne séduit plus guère le charme pur de la vérité, qui désapprend le culte de l'idée, que pouvait-on offrir, qui l'intéressât encore, sinon la fiction, le sport curieux, compliqué, fécond en nouveautés, toujours excitant, des images et de la passion ? Et l'on en a servi partout, tantôt comme plat de résistance, tantôt comme assaisonnement à des vérités dont on finit par ne plus discerner si elles appartiennent au domaine de la réalité ou du rêve.

L'homme de lettres, demain, n'écrira plus sans romancer quelqu'un ou quelque chose. N'avons-nous pas déjà le roman philosophique, le roman historique, le roman social, le roman scientifique même ? Et ce qui est plus grave, plus contre nature et bon sens, voilà que la fiction romanesque pénètre jusque dans le domaine de la biographie, auquel, entre tous, elle devait le plus strictement rester étrangère. Il est très à la mode d'écrire des biographies romancées ; mieux, ou pis encore, des vies de saints « romancées » ! Si l'on a pu dire, en un certain sens vrai, que le XIX^e siècle a été le siècle de la « science, » faut-il donc craindre que le XX^e devienne le siècle du roman ?

Le roman a eu, depuis toujours, sa place dans toutes les littératures humaines, de même que les illusions berceuses du rêve, à côté des rigides réalités de la pensée, au cours de notre vie naturellement en partie double, intellectuelle et sensible. M. Johannet, certes, ni personne, n'entend contes-

ter sa légitime raison d'être, voire sa nécessité et ses mérites, dans les préoccupations de l'esprit humain. C'est d'abus qu'il s'agit ici, de l'invasion, terriblement inquiétante, du roman dans tous les domaines de la littérature ; inquiétante, moins encore par ce qu'elle étouffe d'intellectuel dans la pensée, que par les procédés bas, crapuleux, dégradants, auxquels le romancier recourt sans scrupule pour tenir sans cesse en éveil, par de nouvelles et plus fortes épices, le goût blasé du lecteur.

C'est qu'en effet, pour réussir dans le genre, il faut faire du neuf et du piquant. Cette double hantise, dégagée de tout souci de règle ou frein moral, devait conduire le roman au stade de déchéance et de danger public où nous le voyons arrivé aujourd'hui, en attendant qu'il tombe encore plus bas, on ne sait jusqu'où, si rien ne vient l'arrêter dans la course folle où l'entraîne son double principe, sa double prétention : faire de l'art pour l'art sans aucun souci de morale, et flatter, trop souvent pour en tirer profit commercial, les basses passions populaires.

Depuis plusieurs siècles qu'il s'évertue, le roman finit par s'user. Types, situations, caractères, intrigues, il a tout exploré, tout épuisé. Le romancier d'aujourd'hui cherche en vain des sujets normaux à traiter. Il n'y en a plus ; c'est du moins ce qu'il prétend. Tout a été dit et bien dit, tout a été écrit de ce qui frappe communément l'esprit humain... Autrement dit, le roman est un genre qui s'affaiblit par son propre foisonnement, et, s'affaiblissant, il devient fébrile et boulimique. Le théâtre souffre de la même anémie. (P. 404).

Alors, à défaut du normal et du naturel qui ne « rendent » plus assez, le romancier cherche des excitations inédites dans des cas singuliers, antiphysiques, monstrueux.

La rue n'a plus rien à lui apprendre ; les salons, les alcôves mêmes ne recèlent plus de secrets. Qu'à cela ne tienne ! Il s'enfoncera dans les sous-sols de l'âme et de la société ; il grossira prodigieusement des perceptions minuscules, s'appesantira outre mesure sur des sensations de transition, s'exaspérera au contact de ce qui ne dure pas, parce que ce qui ne dure pas est toujours nouveau et que le roman, trop vite saturé de l'éternel, n'a plus d'égards que pour le précaire et le passager. *(Ibid.)*.

Sans préciser ici aucune personnalité, n'a-t-on pas vu, tout récemment encore, d'excellents jeunes écrivains, catholiques même, prendre pour thèmes de leurs abracadabrantes fictions romanesques des faits d'extrême rareté, si même ils ont jamais été une seule fois réalisés, des monstruosités quasi-impossibles, des cas de conscience absolument en dehors de tout ce qui fait la trame de la vie morale, de la vie même la plus immorale, pour broder là-dessus d'invraisemblables dévergondages de détails fantastiques, inédits, « renversants, » et, le plus possible, « troublants. »

Ainsi la littérature d'imagination tend à constituer son champ en dehors de ce qui fut jadis considéré comme son domaine même : l'expression et la description des types fondamentaux de l'humanité, des traits majeurs de la société. Elle réserve sa curiosité pour les vices immondes, les aventures innomables, les méditations de l'imperceptible, les singularités, les anomalies. Elle tourne de plus en plus le dos à *l'homme*, pour ne s'occuper que du dépravé, du raté, du maniaque. La vie ne l'intéresse plus que par ses bégaiements ou ses déchets. (P. 405).

Tous les jours l'imagination littéraire empiète davantage sur la primauté de l'intelligence, pour ne pas dire qu'elle l'a déjà à peu près entièrement supplantée, et, parmi les différents départements de l'imagination, qui en compte de très distingués, c'est dans le plus excentrique ou le plus voisin de la chair corrompue qu'aiment à se cantonner l'homme de lettres et la littérature moyenne d'aujourd'hui.

Toute littérature n'en est pas là encore, c'est entendu ; mais là en est le roman, pièce maîtresse de notre actuelle production littéraire, et c'est plus qu'il n'en faut pour justifier les inquiétudes que suggèrent à M. René Johannet, et à beaucoup d'autres « hommes de goût, » cette « crise de contenu, » cette excroissance imaginative cancéreuse, cette dépravation de fond, qui invertissent et mènent on ne sait à quels abîmes notre actuelle littérature.

2. *Crise de forme.* — Comme il fallait s'y attendre, aux bouleversements en profondeur ont répondu des bouleversements de surface ; la rage du nouveau dans le fond de l'œuvre d'imagination en prose ou en vers a entraîné l'inédit, le truculent, « l'épatant » dans la forme. C'est ce que notre auteur appelle la crise de forme, et il la caractérise excellemment.

Ce n'est que la conséquence de la rupture de la littérature d'avec les données normales de la vie présente. Solitude, orgueil, particularisme s'apparentent volontiers. Du nouveau — et il en faut à tout prix, n'est-ce pas ? — du nouveau au bizarre, du bizarre à l'inintelligible, le chemin est court, la transition inévitable : mince obstacle qu'ont franchi sans sourciller beaucoup d'écrivains actuels, qui se flattent de frayer des voies nouvelles, et briseraient plutôt leur plume que d'écrire comme tout le monde, pour être compris.

L'euphuïsme, le gongorisme, le marinisme, la préciosité, sont peu de chose à côté de ce qu'il faut bien appeler le charabia de la littérature dite d'avant-garde. Composition, style, syntaxe, mots eux-mêmes, tout est touché à la fois. Le règne du vague, et la prééminence, l'usurpation du violent ou du saugrenu l'emportent sur la tradition française avec tout ce qu'il pouvait y avoir de paix et de limpidité attaché à ce mot. Le mal n'affecte plus seulement la littérature, mais la langue. Les mots, les phrases ont cessé de remplir leur rôle millénaire, pour inaugurer une espèce de servitude incantatoire où l'à peu près sévit. Les significations exactes se sont diluées dans des brumes de plus en plus opaques ; le plan de l'intelligible s'est brisé en une multitude de fragments ; les tours de force se sont métamorphosés en tours de passe-passe. (P. 406).

On vient d'inventer un mot nouveau, qui méritait de l'être, l'*obscurisme,* pour caractériser la nouvelle école littéraire — car c'est une école —

dont le premier principe est de ne parler qu'en charades, de manière à n'être compris, quand c'est possible encore, qu'à la nième lecture, ou seulement dix pages plus loin, où se trouve le mot de l'énigme.

Le vers n'a plus ni vertèbres, ni mesure, ni rime... ni raison. Il a vécu. On l'a remplacé par des bouts de prose en alinéas de différentes longueurs où le poète (?) est censé avoir caché quelque chose de sa *theia dynamis*, de son « inspiration sacrée, » quelque chose qui n'a de sens raisonnable pour personne, pas même parfois pour lui ! Et pour les initiés aux mystères de l'obscurisme, plus c'est obscur, plus c'est poétique, plus c'est beau ! Leur cas, après tout, le cas des maîtres de l'obscurisme, Mallarmé et Rimbaud, pour ne citer que ces deux-là, relève plutôt de l'hallucination que de la littérature; cas de mystique pathologique plutôt que littéraire. Phrases énigmatiques, sonorités inféconde, ce n'est presque plus « expression de pensée, » ni donc littérature. On ne parle plus : on soupire, on hurle, on se contorsionne. On n'écrit plus : la syntaxe devient un puzzle; on disperse les mots comme morceaux de mosaïque, signaux mystérieux qui acquièrent soudain une valeur barbare dont personne jusqu'alors ne s'était encore avisé. Ce sera un des problèmes les plus étranges de la vie intellectuelle au xxe siècle, que cet enthousiasme pour l'informe, le ténébreux, le désordonné.

Dans une pareille débâcle, ce n'est pas le roman seul qui est atteint, c'est aussi la poésie. On voit assez par ce qui précède à quel chaos kaléidoscopique devait la mener sa prétendue émancipation des « vieilles règles » d'antan, des vieux moules, désormais brisés, où le génie des siècles avait précieusement déposé les plus divines expressions de la pensée, les plus suaves parfums du beau littéraire.

On nous présente comme le plus grand poète actuellement vivant un écrivain qui aventure par centaines des vers ou lignes dans le genre de celles-ci, en marge de toute intelligibilité :

> Comment vivre ailleurs que près de ce grand arbre blanc de cette lampe.
> Le vieillard a jeté une de ses dents d'ivoire.
> A quoi bon continuer à mordre ces enfants qui ne meurent jamais, etc., etc.

Ces incongruités intellectuelles n'ont même plus la jeunesse de l'emballement ou l'ignorance pour excuses. Tout cela est voulu, concerté, codifié. Le snobisme, c'est-à-dire la faveur incapable de fournir ses raisons, est allé à ce langage petit-nègre comme à d'autres époques il se rua vers le rébus. (P. 409).

Concluons avec M. R. Johannet que, si nous souffrons aujourd'hui d'une véritable infection de galimatias, c'est que depuis cent ans il ne s'est rencontré personne d'assez autorisé, aucun Malherbe, aucun Boileau, ni une succession de critiques assez courageux et assez persévérants, pour entreprendre avec méthode la défense vigoureuse du génie français. Les déformations actuelles, après tout, sont-elles autre chose qu'un héritage indirect du romantisme, de son goût du vague, de l'instinctif, du primitif, de l'exorbitant, du monstrueux ?

3. *Crise de l'incompétence.* — C'est ce que M. R. Johannet appelle « crise de prétentions dogmatiques, » deux formules presque synonymes, à cette nuance près, que la hardiesse touche-à-tout de nos modernes romanciers exerce ses ravages dans le domaine de la morale tout comme dans celui du dogme, et que l'incompétence de ses audaces dépasse les cadres du dogme et ne connaît point de limite. Le littérateur tend à usurper la place réservée au prêtre, au philosophe, comme conducteur de pensée. C'est la troisième crise, la plus redoutable.

> Pourquoi donc faites-vous des prêtres,
> Quand vous en avez parmi vous ?

La boutade de Victor-Hugo — plus qu'une boutade, hélas ! — a été prise au sérieux. Ce n'est pas d'hier que les créateurs de fictions ont émis la prétention de régenter leurs semblables sans posséder pour cela le moindre mandat, pas plus de leur génie que de leurs études. Jamais, cependant, depuis Jean-Jacques et le romantisme, l'homme de lettres, le fabricant de romans surtout, n'avait autant qu'aujourd'hui affiché l'indiscrétion de ses sous-entendus dogmatiques ou moraux.

Il n'est pas question d'interdire au roman les grands sujets, non plus que le très louable souci d'offrir quelque bon enseignement à son lecteur; bien au contraire, c'est là une haute mission éducatrice qu'il devrait avoir à cœur de remplir. Mais, ce qu'il faut signaler ici, c'est « la déviation qui consiste à noyer une précision dans une allusion, une affirmation dans un symbole, une notion exacte dans un à peu près, une idée dans un personnage mouvant et trouble, une théorie dans un paysage, de telle sorte que des particularités insignifiantes usurpent le premier plan de la perspective et faussent toutes les conclusions qui en découlent. » Or, c'est là le procédé de la « littérature. » Le vrai et le faux, le bien et le mal, le juste et l'injuste ne sont plus que des valeurs aussi intellectuellement secondaires que l'humeur d'un artiste, la cadence d'une phrase, l'agrément des images ou l'heureux agencement d'une intrigue.

Là est proprement le scandale et le danger. Ce que trop de critiques appellent complaisamment la « philosophie » d'un auteur d'imagination, n'a souvent pas de réalité en dehors de la sphère éclairée par son talent d'écrivain. Dans le désarroi contemporain, n'oublions pas qu'une foule d'esprits vont chercher, consciemment ou inconsciemment, leurs directives de pensée et d'action dans des ouvrages d'une désolante frivolité, tout au moins, quand ils ne sont pas remplis de « cette multitude de confessions morbides, de souvenirs cyniques, de récits équivoques, d'épisodes lubriques dont se compose une bonne moitié de la littérature à la mode ! » C'est ainsi que se trouvent

aventurées parfois, sur des ouvrages ridicules, légers, presque toujours insuffisants, les plus hautes valeurs mystiques, religieuses, sociales ; et ainsi que sont embrouillés, dans les données d'un particularisme effréné, de vastes intérêts intellectuels ou moraux, qui demanderaient, au contraire, à être isolés et considérés indépendamment de toute contingence (p. 412, 413).

Bref, la littérature ne vise à rien moins qu'à prononcer sur toutes choses des jugements définitifs, sans s'astreindre à la moindre technique de pensée. C'est là proprement, comme en politique, le règne de l'incompétence, avec les sombres perspectives du désordre anarchique qui en est l'inévitable aboutissement.

Tel est le triple réquisitoire dressé par M. René Johannet contre la littérature contemporaine. L'argumentation est vigoureuse, solidement appuyée sur des faits certains. Nous ne sommes assurément pas de ceux qui voudraient y contredire. Au surplus, c'est de l'évidence et du bon sens.

Des critiques, qui auront sans doute leurs raisons de n'être point enchantés du tableau, ne manqueront pas d'observer qu'il est exagérément poussé au noir, et ne saurait en tout cas se référer qu'à des particularités étroites, morbides et infirmes, des mœurs littéraires de notre époque.

L'auteur a prévu l'objection, et pris soin d'y répondre à l'avance, de façon, pensons-nous, absolument satisfaisante. Non, prise dans son ensemble notre littérature n'en est pas là. Mettons même, ce qui dépasse peut-être la pensée de M. Johannet, que l'état de choses par lui envisagé n'est, à l'heure présente, qu'exceptionnel, une certaine « honnête tenue » restant encore la règle de la plupart de nos réputés « gens de lettres. » Il n'en reste pas moins que le mal, le cancer, existe, qu'il se développe, ronge continûment, et que l'on ne voit pas du tout à quelle limite s'arrêteront les ravages qu'il fait dans les parties saines de la littérature.

Et ce qui augmente l'inquiétude, c'est ce fait, judicieusement observé par M. Johannet, que le personnel de nos romanciers malpropres, obscuristes, dogmatiquement prétentieux, se recrute parmi des auteurs de véritable talent, brillamment cotés, de bonne foi peut-être dans l'entraînement qui les pousse à sacrifier aux caprices malsains de la mode. Les simples ne sont pas seuls à se laisser prendre au prestige de l'étiquette cotée qui recouvre une marchandise de mauvais aloi. Le « snobisme » aidant, de bons esprits déjà ne manquent point, qui ne sont plus, comme à la première heure, effarouchés des divagations, en vers comme en prose, de notre actuelle littérature d'avant-garde. Et, pour ne parler que de « l'obscurisme, » n'est-il point à craindre très sérieusement qu'un jour vienne — s'il n'est déjà venu — qui verra son entrée triomphale à l'Académie française ?

Contenue, donc, dans les justes limites où son auteur a lui-même entendu la restreindre, la grave méditation que nous donne la *Revue des Deux Mondes* est de tout point fondée, et nous ne pouvons que souscrire à ses conclusions.

On nous permettra, toutefois, de présenter ici, au titre catholique, qui est le nôtre, quelques observations complémentaires. M. R. Johannet, qui a eu ses raisons « d'opportunité » pour les omettre, serait sans doute tout le premier à en reconnaître la justesse, car il est lui-même, chacun sait cela, excellent catholique et, au premier rang, de ceux qui ne laissent passer aucune occasion utile de traduire leur foi en affirmations publiques.

Nous lui reprochons, tout d'abord, de n'avoir pas mis hors de cause, dans son réquisitoire, la littérature catholique, et de n'avoir pas montré pourquoi, précisément, parce que catholique, elle n'a subi aucune atteinte des trois crises de la littérature contemporaine. Nous avons en vue ici, cela va sans dire, non pas la religion catholique individuelle et privée d'un auteur, mais ce qu'il met de doctrine, d'inspiration catholique tout au moins, dans son œuvre. Nous avons actuellement des romanciers personnellement très religieux, fidèles à tous leurs devoirs de bons chrétiens... et qui impriment des romans, des pièces littéraires abominables, au point de vue moral ou catholique s'entend.

Les œuvres littéraires catholiques ainsi comprises ne sont pas seules à avoir échappé à la contamination et il n'est pas du tout dans notre pensée de prétendre que, en dehors de chez nous, il n'y a et ne peut y avoir de littérature saine, de bonne tenue française. Encore est-il que l'inspiration catholique est un frein, de tous le plus efficace, aux divagations échevelées du libéralisme romantique dont on ne voit guère la possibilité d'arrêter autrement les décadences logiques où il nous mène aujourd'hui ; et rien n'était plus indiqué que de montrer dans la pureté, l'esprit traditionnel de clarté et la modestie de la morale chrétienne, l'antidote des trois crises — dépravation, obscurisme et galimatias, incompétence — dont souffre particulièrement notre littérature.

Voilà justement par où ce problème nous intéresse et mérite l'attention des lecteurs de l'*Ami du Clergé*. M. R. Johannet ne subit certes pas la hantise du dogme sacro-saint et absurde de « l'art, indépendant de la morale, » vrai en soi, mais si sottement traduit : « l'artiste indépendant de la morale » ! On peut s'étonner, dès lors, qu'ayant si vigoureusement dénoncé le mal, il n'ait pas cru devoir se préoccuper davantage des remèdes qu'il appelle. Pour que le vase cesse d'être nauséabond, la première condition n'est-elle pas qu'on n'ait tout d'abord que de l'eau propre à y verser, que des idées saines à couler dans le moule du vers ou de la prose ? Si l'œuvre littéraire n'est en définitive que l'extériorisation de la pensée, tant vaut le penseur, tant vaut le contenu de sa littérature.

Vous voulez l'assainir ? Commencez donc par nettoyer l'esprit, et surtout l'imagination, le cœur, des gens de lettres. C'est l'évidence même. M. Johannet sait mieux que personne tout ce qu'a de particulièrement et souverainement efficace, pour ce travail d'épuration, le concours de la doctrine et de la morale catholiques.

Avec raison il rattache la crise actuelle aux divagations du romantisme, qui en est assurément une des causes, mais non pas la seule, car elle procède aussi, et davantage, de l'émancipation de l'esprit et des mœurs due aux influences de la libre-pensée et du progrès scientifique, sans contrepoids, des conditions matérielles de la vie. Après tout, si le romantisme n'est au fond que l'essor illimité du libéralisme en littérature, comme en convient la préface de *Cromwel*, il n'est lui-même, dans ce qu'il a d'abusif, qu'une efflorescence logique de l'*Encyclopédie*. Le libéralisme — révolte de l'autonomie de la volonté contre la règle, contre toute règle — est vieux comme le monde, plus vieux même, car il a sa première expression dans le cri de l'ange déchu : *non serviam*. Aussi a-t-on pu dire qu'il s'est trouvé des romantiques à tous les âges de l'humaine littérature, encore qu'il ait été réservé aux XVIIIe et XIXe siècles d'en voir, sous la poussée de l'impiété révolutionnaire, la formidable explosion dont nous resterons encore longtemps bouleversés.

Or, où y a-t-il meilleur remède, à la crise même de la forme, que dans la grande école d'autorité et de conscience qu'est la religion catholique, adversaire-née de tous les faux libéralismes ? Sans rien abdiquer des droits naturels légitimes de sa raison et de sa liberté, l'homme apprend là la crainte du scandale, le respect de la règle, le souci de ses propres responsabilités, trois garde-fous qui suffiraient à arrêter la littérature, et en particulier le roman, sur la pente déshonorante où l'on ne voit pas ce qui pourrait les empêcher de glisser tous les jours davantage.

IV.

M. Camille Jullian est une de nos plus indiscutées célébrités historiques de l'heure actuelle. Il s'est fait une spécialité de l'étude de nos origines nationales. Nul n'a fouillé plus profondément, ni mieux réussi à percer le mystère qui enveloppait encore, jusqu'à ces derniers temps, la double physionomie successive de notre vieille Gaule, la celtique et la romaine ; et, présentement, il professe au Collège de France un cours sur l'*Histoire et les Antiquités nationales*. M. Jullian n'est pas seulement un érudit de premier ordre ; à sa grande valeur de critique d'histoire, hautement appréciée dans le monde savant, il joint un très beau talent littéraire, qui lui a récemment ouvert les portes de l'Académie française. Quand nous aurons ajouté qu'il est protestant, et ne s'en cache nullement, mais aussi, et avant tout, passionnément loyal serviteur de la vérité historique, nous aurons brièvement tracé de sa forte personnalité les traits saillants nécessaires et suffisants pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Comme suite à ses précédentes conférences sur la religion de la Gaule celtique, M. Jullian se propose d'étudier, cette année-ci, dans son cours du Collège de France, la religion de la Gaule latine, c'est-à-dire son passage, d'abord, du culte celtique de Teutatès à celui des divinités classiques gréco-romaines, puis sa conversion finale au Christianisme : après Teutatès, Jupiter, et enfin Jésus-Christ. Le triomphe du Christianisme sera le dernier mot de cette série de leçons. C'est ce « dernier mot » que M. Jullian, anticipant sur la chronologie de son programme, veut dès aujourd'hui faire entendre à ses auditeurs, en montrant ce qu'est en droit et ce qu'a été en fait la *vertu du Christianisme*, — vertu sociale s'entend, non pas seulement individuelle, — et tout ce que lui doit la magnifique efflorescence historique de la civilisation française. C'est une très belle page de plus, écrite, ne l'oublions pas, par un protestant, à la gloire de la religion chrétienne et catholique. On nous saura gré d'en donner ici une substantielle analyse, d'après le texte des conférences publié dans la *Revue bleue* (1928, nos 1 et 2), et les références de l'auteur.

A la source du Christianisme est l'enseignement de Jésus-Christ et de ses disciples, authentiquement consigné et conservé dans les livres du Nouveau Testament, d'un mot plus populaire, dans l'Evangile. Un livre écrit, voyez ce que cela représente pour l'esprit humain. C'est de la parole qui se lit, qui s'entend, qui peut se répéter, toujours pareille, à des milliers d'exemplaires, qui peut être écoutée, toujours pareille, par des milliers d'hommes, que nos aïeux ont reçue dans les siècles reculés, que nos descendants pourront recevoir dans l'avenir le plus éloigné, une parole qui traverse, sans perdre de sa force, toutes les mers de l'espace et tous les âges du temps. Un livre c'est un principe d'éternité et d'universalité.

Le Christianisme, issu d'un livre, devint rapidement une religion de lettrés. Ce fut par des paroles ailées, comme dit le poète, qu'il gagna le monde. Croyez-vous que ce soit la domination romaine, ses légions, ses légats, ses marchands, ses rhéteurs qui aient achevé de convertir la Gaule à la latinité, de lui faire parler le latin ? Non ! Si le latin est allé jusque dans les moindres recoins des vallées et des bois, jusqu'aux taudis des villes et aux huttes des paysans, c'est grâce aux hymnes [1] que fit chanter Hilaire de Poitiers, aux sermons que prêcha Martin de Tours [2], aux pieux récits que composa Sulpice Sévère. Lisez le discours que Victrice de Rouen tint au populaire, le jour de l'arrivée des Saintes reliques : c'est un chef-d'œuvre de simplicité, d'émotion, de grandeur morale, et c'est écrit en une langue d'allure

[1] Sur ces hymnes, cf. P. de Labriolle, *Hist. de la littérature latine chrétienne*, 1924, p. 330.
[2] Sulpice Sévère, *Vita Martini*, 25, 6. — V. la traduction récente de Paul Monceaux.

excellente, et ce fut fait pour le peuple, pour tout le peuple. La culture romaine n'avait rien produit de pareil. Ses orateurs ne s'adressaient qu'à une élite. Et voici qu'un évêque chrétien rédige pour une foule d'ignorants une puissante harangue que Cicéron eut admirée [1].

Une première et capitale révélation qu'apportèrent en Gaule nos Livres Sacrés fut celle de la paternité divine. Jusque-là les religions classiques de l'antiquité, pour ne parler que de celles-là, n'avaient offert au cœur de l'homme tout au plus qu'un Dieu créateur de l'univers, infiniment inaccessible et distant. On l'annonçait en termes sibyllins chez les poètes ; on le façonnait à l'aventure chez les philosophes. La mythologie avait lancé son Zeus ou Jupiter, du reste avec un succès assez médiocre. Les Barbares de l'Occident, à l'esprit plus simple et plus droit, avaient mis à l'origine des choses un grand dieu national, qui semblait le génie même de l'humanité. La Révélation leur fit connaître Dieu le Père, et par ce mot ce n'était pas uniquement l'intelligence qui se trouvait satisfaite en son invincible désir de contact avec la divinité, c'était le cœur qui se sentait comblé en son besoin d'une paternité aimante et aimée, toujours présente, toujours active, toujours douce et généreuse. Le vrai Père, le Père divin, dans la pensée de Jésus-Christ, n'est-il pas celui qui procure le pain quotidien, qui pardonne les offenses, qui délivre du péché, et dont on doit faire joyeusement l'impeccable volonté ? Ne nous inquiétons pas de ce qu'il soit au ciel et que son règne vienne trop tard dans le monde : il est d'abord en nous et sur nous ; et en fixant ce caractère de Dieu dans l'oraison dominicale, en mettant Notre Père à l'origine de toute foi, le fondateur a donné à la religion nouvelle son allure de bonté, sa souveraineté bienfaisante.

Mais, à côté de la *paternité*, et presque sur le même plan, peut-on dire, il est, au fond du cœur humain, un autre idéal, un autre culte, instinctif et sublime, lui aussi, le culte de la *maternité*. M. Jullian constate avec satisfaction la place éminente qu'il occupe dans la religion chrétienne, et, dit-il, « cette place, du moins dans l'Eglise catholique, n'a cessé de grandir jusqu'à paraître, en certaines journées de dévotion universelle, l'élément essentiel de l'omnipotence divine... Que de proche en proche ce culte, de nos jours, ait abouti à une extraordinaire consécration, je ne vois là qu'un invincible attrait pour nos cœurs... Le Christianisme a voulu entendre le cri de tendre appel proféré par tous ces enfants que sont les hommes. » On notera cet hommage d'admiration réfléchie rendu par un protestant, en termes voilés, mais transparents, au culte catholique de la T. S. Vierge, Mère de Dieu.

Nous ne sommes pas au bout de nos agréables surprises. Après avoir rappelé l'envoi en ce monde, par Dieu, de son Fils Jésus-Christ pour la rédemption des hommes, et remarqué comment sa mission médiatrice entre Dieu et nous en avait fait, de tout temps et pour tous les peuples, l'objet d'une espérance, d'une attente universelle, notre auteur écrit à propos du culte des saints, proscrit, comme on sait, par le protestantisme, une belle page qu'il faut citer tout entière :

> Le Christ nous amène à ceux qui ont imité sa vie, qui ont opéré par sa grâce, à l'interminable cortège des saints qui s'alignent sans arrêt dans les vingt siècles de la Chrétienté. — Là-dessus, à parler des saints je serai plus à mon aise encore pour dire tout ce que je pense, et ne dire que ce que je pense.
>
> L'honneur rendu aux saints, leur culte, est vraiment l'une des beautés, l'une des grandeurs de l'Eglise chrétienne ; et, pour ma part, je regrette que la Réforme protestante, en renonçant à l'hommage qu'on leur accordait, ait rompu avec une des plus nobles traditions inaugurées par la religion du Christ.
>
> Ce que j'aime dans le culte des saints, ce n'est pas seulement qu'il s'adresse à des vertus et qu'il préconise des exemples, c'est encore qu'il est un acte d'histoire, et vous savez que pour moi l'histoire est tout ensemble un devoir d'équité, de reconnaissance et de curiosité.
>
> En honorant S. Martin (je prends le saint le plus illustre de la Gaule), on rend justice à cet évêque qui a voulu montrer à la Gaule l'image du Christ ; on le remercie d'avoir apporté la foi aux misérables des campagnes, et on fixe dans les annales du passé la figure d'un grand chef des âmes. Le culte des saints de la Gaule ! mais c'est tour à tour l'humble Blandine résistant à la volonté d'un empereur ; l'évêque Irénée, l'habile conducteur des ouailles celtiques ; Hilaire, l'audacieux champion de l'unité catholique, et, bien au delà, S. Bernard, S. Louis, S. Vincent de Paul, c'est-à-dire toute l'histoire de votre Eglise, un des plus beaux chapitres de l'histoire de France ; c'est une chaîne ininterrompue d'hommes et de faits gravés à tout jamais dans la mémoire et la gratitude des générations.

M. Jullian n'ignore pas qu'il y a « en cette foule innombrable de saints une quantité trop grande de parvenus, d'intrus, de parasites, de fraudeurs, d'inconnus et d'inexistants. » Mais l'objection n'est pas pour l'impressionner. S'il y a mille erreurs aux abords d'une vérité, est-ce une raison pour la rejeter ? et « de ce que les sottises humaines ont si souvent gâté le Christianisme, oserons-nous lui refuser sa merveilleuse essence ? Repousserez-vous l'existence et le martyre de S. Maurice de la légion Thébaine, sous prétexte qu'au dire d'un hagiographe, des milliers de soldats l'ont accompagné dans la mort ? »

Pas davantage il n'admet qu'on mette en parallèle les grands hommes, les héros civils de l'humanité avec les saints :

> Quelle différence entre le culte des héros et le culte des saints ! Là c'est la force ou l'intelligence que l'on célèbre ; ici, c'est la bonté et le dévouement. Le héros n'a lutté que pour son peuple ; le saint a souffert pour tous ; celui-là est le bienfaiteur d'une époque, celui-ci offre ses vertus à l'Eglise universelle et à une postérité qui ne finira point.

Et voici pour la fête chrétienne des morts, rayée également du calendrier protestant. Le culte des morts, sous une forme ou sous une autre, est assurément de tous les temps. Mais le Christianisme lui a valu une nouvelle confirmation, plus

[1] *De laude sanctorum*. — V. l'édition qu'en ont donnée Sauvage et Tougard en 1895.

grave, plus douce, plus émouvante que toutes les sanctions et pratiques dont ce culte avait été l'objet depuis des milliers d'années de la part des religions successives de l'humanité.

Dans toute l'antiquité la commémoration des morts avait été en quelque sorte épisodique et dispersée. Chaque famille avait son calendrier d'anniversaires et ses journées propres pour visiter ses tombes. Regardez maintenant notre fête des morts, telle qu'elle se trouve constituée sous des influences chrétiennes !

Il y a un mois, par une radieuse journée de novembre, je me rendais au cimetière d'un village basque où depuis trente ans j'ai pris mes habitudes de repos et de rêverie. Il n'y avait là aucun des miens ; aucun regret familial ne m'y appelait. Mais, de ceux qui reposaient là combien j'en ai connu depuis trente ans, enfants que la mort a fini par enlever à la souffrance, robustes travailleurs tombés comme sous un coup de foudre, vieillards aimés et respectés dont il semblait qu'ils ne nous quitteraient jamais. Et en ce pèlerinage d'automne, c'était tout le village de jadis que je revoyais, pour moi toujours vivant sous ces tombes recouvertes de fleurs. L'Eglise, la paroisse, en groupant tous ses morts dans son cimetière, en rapprochant pour un jour de fête tous les deuils et tous les souvenirs, avait réussi à joindre et les disparus du passé et les survivants du présent en une seule communion de regrets et d'espérances ; et le Christianisme a fait ainsi des vivants et des morts une indissoluble fraternité.

Poursuivant son étude des caractéristiques du Christianisme, M. Jullian observe que deux pratiques de notre culte lui doivent un charme particulier, une force nouvelle : la prière et le groupement à l'église.

La prière-type fut celle que Jésus dicta lui-même à ses disciples. « Aucune des prières antiques sur l'Acropole ou sur le Capitole, devant les sources saintes ou devant les idoles favorites, n'a les accents qui nous émeuvent dans l'oraison initiale de la foi chrétienne. Elle est celle d'un homme qui s'adresse à son Génie protecteur, et elle est celle d'une Eglise qui se courbe sous la domination de son Dieu. Elle est à la fois une parole d'appel intime et une règle d'entente sociale. »

De même que la prière, l'église fut autre chose qu'un legs du passé. Elle était moins un temple de Dieu qu'un lieu de rendez-vous où se groupait la famille chrétienne pour l'accomplissement des actes de la vie religieuse : baptême, communion, mariage et la sanction divine de la mort. Là tous se sentaient des fidèles et des frères. C'était l'assemblée, la cité du Christ. C'était sur terre, pour le peuple, l'image et le prélude de son existence céleste.

Une assemblée de chrétiens avait pour chef un évêque, et, dans son lieu de réunion, dans son église, était le siège *(cathedra)* de cet évêque.

Ici le savant historien aborde le chapitre, particulièrement intéressant, du rôle qu'a joué l'épiscopat dans la formation religieuse et politique de la France. « Je n'ai jamais, dit-il, été soumis à un évêque, et il est fort probable que je ne le serai jamais. Pourtant, il ne m'en coûtera rien de dire et de montrer que, de toutes les institutions du Christianisme, l'épiscopat est celle qui a eu sur la vie des hommes et des nations les plus fortes influences, et qui, peut-être, a rendu aux sociétés humaines les services les plus éclatants. »

Aussi loin qu'on remonte aux origines de la Gaule celtique, on y trouve la population comme dispersée en des sortes de tribus ou agglomérations groupant les habitants d'une région, parfois considérable, autour d'un centre, d'un chef-lieu dirions-nous aujourd'hui, où résidaient les organes supérieurs de la vie religieuse, politique, économique, militaire, etc. Ces groupements, qui ont persisté sous l'Empire romain et à travers le moyen-âge sous des formes plus ou moins modifiées, étaient les *cités* (civitates).

Chaque « cité » eut de bonne heure son évêque, qui partageait avec le « defensor civitatis » l'autorité générale de gouvernement, et l'histoire nous montre que « la plus vigoureuse et plus saine institution de notre France, la cité, la vie municipale, doit au Christianisme des évêques sa plus haute sanction, et comme un nouveau gage de perennité [1]. »

Regardez cet évêque en sa fonction. Il est l'héritier des Apôtres et apôtre lui-même. D'âge en âge, par la transmission de l'autorité apostolique, l'évêque de Paris ou l'évêque des Arvernes se rattachent au fondateur céleste de l'Eglise Universelle. Un lien indissoluble unit les cités de la Gaule au sommet suprême de la religion, et, si humble soit-il, le fidèle de Paris sait qu'il a près de lui un des chaînons de la divine unité [2]. Par là l'évêque est plus qu'un chef ! Il est l'image d'un père, ou mieux, un père à la manière idéale, il est un saint, et il est un roi [3]. C'est le Christ qui agit et qui par lui gouverne la cité. Jamais, depuis des siècles que vivait la Gaule, même au temps des Druides, jamais elle n'avait connu cette chose extraordinaire, un prêtre envoyé de Dieu et souverain d'un peuple.

Le comte, représentant de l'empereur ou du roi, ployait la tête devant lui aux heures les plus solennelles. Les magistrats municipaux ne comptaient guère en sa présence. Il délivrait les prisonniers, protestait contre le fisc, jugeait les procès, et quand l'ennemi s'approchait, il était le véritable gardien de la ville, se montrait aux remparts et, au besoin, marchait droit à l'adversaire. Dans ces belles légendes, que racontent les Vies des Saints, d'évêques sauvant leur peuple d'Attila, soyez sûrs qu'il se trouve un fond d'émouvante réalité [4].

Et voici encore une belle page à retenir sur le rôle général de l'épiscopat dans la formation et la conservation de l'unité politique gauloise, qui devait devenir la nôtre :

C'est aux évêques que revient, pour une grande part, le mérite d'avoir sauvegardé l'unité gauloise, de l'avoir conservée au travers de tous les troubles qu'amena la carence de l'autorité impériale. Les évêques de Gaule se sentaient solidaires les uns des autres, et solidaires de l'ordre et de la paix. Ils se tenaient en correspondance et en visite continue. Ils se réunissaient en conciles où ils délibéraient, tout comme autrefois les chefs des « cités, » au nom de la Gaule, *nomine Galliarum* [5]. Si la cohésion politique de notre pays s'est

[1] Cf. Fustel de Coulanges, *La monarchie franque. (Institution*, t. III, ch. 15, § 5).

[2] *Episcopatus in Christo cepit exordium*, écrit le pape Innocent (Lettre à Victrice de Rouen : Migne, *P. L.*, XX, 470).

[3] *Soli episcopi regnant*, disait Chilpéric. (Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, VI, 40).

[4] Sidoine Apollinaire, *Lettres*, VIII, 15.

[5] C'est le mot de Tacite à propos de l'assemblée de Reims (*Hist.*, IV, 9).